



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **jeudi 18 septembre 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *Maire*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Étaient absents;

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, Maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TRANSPORT

3. PAVAGE L.P.INC.-TRAVAUX DE VOIRIE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MAMOT-AIDE FINANCIÈRE CASERNE DE POMPIERS

LOISIRS SPORT CULTURE & TOURISME

5. PRESBYTÈRE-TRAVAUX ISOLATION
6. HÔTEL DE VILLE-CARACTÉRISATION D'AMIANTE

DIVERS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

364-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

TRANSPORT

3. PAVAGE L.P.INC.-TRAVAUX DE VOIRIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

365-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de Pavage L.P. Inc. au montant de 7 400,00\$ + taxes soit acceptée pour exécuter des travaux d'excavation, nivelage et compactage ainsi que fourniture et installation d'asphalte sur différents chemins municipaux et que la directrice générale soit par la présente autorisée à payer à même le poste budgétaire « VOIRIE SABLE-GRAVIER ENTRETIEN » lesdits travaux.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MAMOT-AIDE FINANCIÈRE CASERNE DE POMPIERS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant que le MAMOT a octroyé à la Paroisse de Saint-Côme une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Considérant que le MAMOT a transmis à la municipalité le protocole d'entente établissant les modalités relatives à cette aide financière et qu'il doit être signé par la municipalité et transmis au ministère avant le 2 octobre 2014;

366-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre paroisse par le MAMOT d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Adopté

LOISIRS SPORT CULTURE & TOURISME

5. PRESBYTÈRE-TRAVAUX ISOLATION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant que les rénovations au presbytère ont débuté, que l'entrepreneur nous a fait part d'un nouveau problème d'isolation et que ces

travaux n'étaient pas prévus au devis préparé pour l'appel d'offre initial;

Considérant que ces travaux d'isolation sont majeurs pour cet immeuble et qu'il est urgent de les exécuter afin que cet immeuble ne subisse pas de détérioration dans un futur rapproché;

367-2014

En conséquence les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QU' un coût de 9 500,00\$ + taxes estimé pour les travaux d'isolation des mansardes de l'entresol du presbytère soit accepté et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les coûts à même le poste budgétaire « IMMOBILISATION RURALITÉ »;

QUE la résolution autorisant un supplément de coût de 450,00\$ soit annulée;

QU' un coût de 380,00\$ + taxes estimé pour la réparation des chevrons de toiture du presbytère soit accepté et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les coûts à même le poste budgétaire « IMMOBILISATION RURALITÉ »;

QU' un coût de 220,00\$ + taxes estimé pour l'installation de deux prises électriques supplémentaires soit accepté et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les coûts à même le poste budgétaire « IMMOBILISATION RURALITÉ »;

Adopté

6. HÔTEL DE VILLE-CARACTÉRISATION D'AMIANTE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

368-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la firme Les Services exp. inc. soit par la présente mandatée pour effectuer des travaux de caractérisation des matériaux et isolants calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante à l'Hôtel de Ville au 1673, 55^{ème} Rue à St-Côme au coût de 3 195,00\$ + taxes et que la directrice générale soit par la présente autorisée à en payer les coûts à même le poste budgétaire « HOTEL DE VILLE-ENTR & RÉPARATION »;

Adopté

DIVERS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

369-2014

Il est présentement 19h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale